

■ L'élimination du dioxyde de carbone à l'aune des engagements du G20 : des mesures limitées et peu crédibles

THE STATE OF
Carbon Dioxide Removal

Rapport analytique

William F. Lamb, Carley C. Reynolds

Auteurs principaux : William F. Lambⁱⁱⁱ, Carley C. Reynoldsⁱ
Auteurs collaborateurs : Oliver Gedenⁱⁱⁱ, Stephen M. Smith^{iv}, Naomi E. Vaughan^{vii}, Gregory F. Nemet^{vii},
Katie Lebling^{viii}, Morgan Edwards^{vii}, Jan C. Minxⁱ, Matthew J. Gidden^{ix}

ⁱ Institut de recherche sur le climat de Potsdam (PIK), membre de l'association Leibniz, Potsdam (Allemagne)

ⁱⁱ Priestley Centre for Climate Futures (Centre international Priestley pour le climat), université de Leeds, Leeds (Royaume-Uni)

ⁱⁱⁱ Stiftung Wissenschaft und Politik (Institut allemand pour les affaires internationales et la sécurité – SWP), Berlin (Allemagne)

^{iv} Smith School of Enterprise and the Environment (École Smith pour l'entreprise et l'environnement), université d'Oxford, Oxford (Royaume-Uni)

^v School of Environmental Sciences (École des sciences environnementales), université d'East Anglia, Norwich (Royaume-Uni)

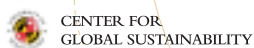
^{vi} Tyndall Centre for Climate Change Research (Centre pour la recherche sur les changements climatiques), université d'East Anglia, Norwich (Royaume-Uni)

^{vii} Université du Wisconsin-Madison, Madison, WI (États-Unis)

^{viii} Institut des ressources mondiales, Washington, D. C. (États-Unis)

^{ix} Center for Global Sustainability (Centre pour la durabilité mondiale), université du Maryland, College Park, MD (États-Unis)

Pour citer ce document: Lamb, W. F., Reynolds, C. C., Geden, O., Smith, S. M., Vaughan, N. E., Nemet, G., Lebling, K., Edwards, M., Minx, J. C., Gidden, M. J., L'élimination du dioxyde de carbone à l'aune des engagements du G20 : des mesures limitées et peu crédibles Rapport analytique sur l'état de l'élimination du dioxyde de carbone. <https://www.stateofcdr.org>. doi: <https://doi.org/10.17605/OSF.IO/X8U9M> (2025).



Remerciements: Traduit par Strategic Agenda, avec une mention particulière à Alexis Dunand, Carbon Gap qui a apporté son temps et son expertise à la vérification de l'exactitude technique de la traduction de ce rapport.

Les présents travaux ont bénéficié de la subvention de la Quadrature Climate Foundation visant l'élimination du dioxyde de carbone ; de la subvention « GENIE » (951542) de l'Union européenne, accordée au titre de l'appel à subvention ERC-2020 Syg ; et de la subvention « CO2RE Hub » (NE/V013106/1) du Conseil britannique de recherche sur l'environnement naturel.

Couverture et illustration : représentation en style topographique d'une cellule photosynthétique (étioplaste) de maïs (zea mays) après exposition à la lumière. Photographie microscopique issue de la [Cell Image Library](#). Credit: Liliانا Resende.



Résumé Analytique

Les pays doivent réduire leurs émissions de façon drastique et intensifier l'élimination du dioxyde de carbone (EDC) s'ils souhaitent concrétiser l'objectif de température de l'Accord de Paris. Pourtant, le rôle de l'EDC dans les engagements actuels demeure limité et peu crédible. Seuls trois membres du G20 avaient présenté une contribution déterminée au niveau national (CDN) avant la date limite de février 2025,

et moins de la moitié en avaient présenté une avant fin septembre 2025. À l'heure actuelle, seuls huit membres du G20 ont fourni suffisamment d'informations pour évaluer la contribution de l'EDC à l'atteinte de leurs cibles. Encore moins nombreuses sont les Parties ayant pris des mesures visant à crédibiliser ces engagements, à savoir entériner les cibles zéro émission nette dans la législation, mettre en œuvre des politiques et des mesures

d'EDC, ou encore planifier de manière exhaustive l'intensification de l'EDC. En l'absence d'une transparence accrue et d'engagements crédibles, le soutien des Parties à l'EDC demeure hautement incertain, et la question se pose de savoir si les éventuels plans connexes seront suffisants pour mettre le monde sur la bonne voie et intensifier l'EDC avant la deuxième moitié du siècle.

Introduction

Il est essentiel de réduire substantiellement les émissions dues aux combustibles fossiles, à l'agriculture et à la déforestation, tout en intensifiant les efforts d'élimination du dioxyde de carbone (EDC), afin de limiter les changements climatiques. Les niveaux actuels d'EDC s'élèvent à environ 2 gigatonnes de CO² (GtCO²) par an, et proviennent principalement de méthodes « conventionnelles », telles que l'afforestation et la reforestation. Il va falloir multiplier ce chiffre avant la seconde moitié du siècle, notamment grâce au déploiement de méthodes « innovantes », à l'instar du biochar, de la capture directe dans l'air avec stockage du carbone, ou encore de la bioénergie avec capture et stockage du carbone. Alors que la COP30 au Brésil approche¹, nous nous penchons sur la façon dont les pays communiquent leurs plans de mise en œuvre de l'EDC pour les années à venir.

L'Accord de Paris a été conclu lors de la COP21 en 2015, et les États parties se sont engagés à ne pas dépasser un certain objectif de température à long terme. En vertu de ce cadre, ils sont tenus de rendre compte de leurs cibles climatiques et de leurs mesures prises au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). En 2024, à l'occasion de la deuxième édition du Rapport sur l'*État de l'EDC*, nous avons examiné les quantités d'EDC promises par les pays dans leurs contributions déterminées au niveau national (CDN) et leurs stratégies de développement à long terme à faibles émissions de gaz à effet de serre (LT-LEDS). Il a ainsi été révélé que peu de pays faisaient preuve de transparence en matière d'EDC dans le cadre de leurs engagements, et qu'un écart existait entre ces engagements et le niveau d'EDC requis pour atteindre l'objectif de température de l'Accord de Paris.

Fait notable de cette année, les Parties présentaient de nouvelles CDN, censées communiquer des engagements renforcés en vue de réduire les émissions nettes de gaz à effet de serre jusqu'à 2035. La date limite de présentation de ces CDN était établie à février 2025. Les Parties étaient en outre, pour la première fois, enjointes de présenter des rapports biennaux de transparence (BTRs) avant fin 2024. Ces rapports visent notamment à décrire de façon plus détaillée comment les Parties prévoient de réduire leurs émissions nettes.

Au 30 septembre 2025, seuls sept membres du G20 avaient présenté une CDN à l'horizon 2035 : l'Australie, le Brésil, le Canada, les États-Unis, le Japon, le Royaume-Uni et la Russie. Quant aux pays ayant produit des rapports biennaux sur la transparence, ils étaient beaucoup plus nombreux, et comprenaient tous les membres du G20 à l'exception de l'Inde.

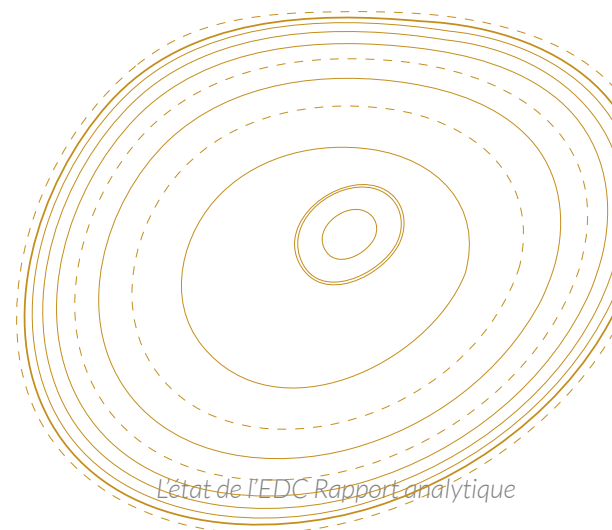
1 Ce rapport a été préparé dans sa version anglaise avant la COP30.

Quelles conclusions peut-on tirer de ces nouveaux documents concernant les intentions des membres du G20 en matière d'engagement et d'accélération de l'action climatique ? Le présent rapport analytique s'intéresse à la représentation de l'EDC dans ces documents soumis récemment. Afin d'obtenir une évaluation détaillée des engagements en matière de réduction des émissions, nous vous recommandons de consulter l'outil de [suivi de l'action climatique](#) et la plateforme [Climate Watch](#). Il est manifeste qu'à ce jour, les Parties à l'Accord de Paris n'ont pas su améliorer la transparence et la crédibilité de leurs plans visant à intensifier l'EDC. Ainsi subsiste-t-il un important écart entre les engagements nationaux et les voies d'action pour limiter le réchauffement planétaire bien en deçà des 2 °C.

Bien que les efforts prévus pour les dix prochaines années soient axés, à juste titre, sur la réduction brute des émissions, il est essentiel d'obtenir les conditions favorables du point de vue des politiques et des investissements à la mise en œuvre à plus grande échelle de l'EDC d'ici à 2050 et après cette échéance. À ces fins, les Parties sont enjointes:

- D'adhérer aux normes et aux obligations de l'Accord de Paris et de présenter des CDN en temps voulu;
- De décrire clairement la contribution de l'EDC à leurs engagements nationaux, en faisant la distinction entre la réduction brute des émissions et l'élimination du CO² dans les CDN;
- D'entériner dans la loi les cibles établies en matière de neutralité des émissions nettes;

- De mettre en œuvre et de renforcer les politiques sur les cinq prochaines années, afin de soutenir l'intensification durable des méthodes d'EDC;
- De planifier de façon exhaustive l'intensification de l'EDC, en élaborant des projections sur les éliminations futures et en publiant des plans de mise en œuvre pour la neutralité des émissions nettes.





Propositions actuelles en matière d'EDC par les membres du G20

Les rapports biennaux sur la transparence et les CDN disponibles ne révèlent aucun changement fondamental par rapport à nos examens précédents des engagements en matière d'EDC. Bien que les nouvelles CDN représentent l'occasion idéale de renforcer les cibles pour 2030, aucune de celles présentées par les membres du G20 jusqu'ici n'a permis de concrétiser cette ambition. Notre travail porte donc sur la mesure dans laquelle les

rapports biennaux sur la transparence améliorent la transparence des engagements pris en matière d'EDC, et sur l'évolution de ces engagements à l'horizon 2035 à l'aune des nouvelles CDN.

Le tableau 1 synthétise notre examen actuel des engagements des membres du G20 en matière d'EDC. À l'heure actuelle, seules huit Parties ont clarifié la contribution qu'elles attendaient de l'élimination

du CO₂ dans le secteur de l'utilisation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (UTCATF) dans leurs cibles d'atténuation globales pour 2030 et 2035. Il s'agit d'un point important, car la majorité des méthodes « conventionnelles » d'EDC sont actuellement mises en œuvre dans le secteur de l'UTCATF, sous la forme d'activités d'afforestation, de reforestation et de gestion forestière. Le fait de clarifier les effets de ces éliminations

aiderait également à les différencier des intentions de réduction des émissions dues à la déforestation dans ce secteur. Outre l'UTCATF, un seul membre du G20 (le Royaume-Uni) a clarifié la contribution des méthodes « innovantes » d'EDC au regard de ses engagements pour 2030 et 2035. Les pays ne sont pas formellement tenus de fournir ces éclaircissements au titre de la CCNUCC, mais sans eux, les observateurs et autres parties diverses auront des difficultés à déterminer les intentions d'action publique concernant l'EDC.

D'après notre évaluation (voir les ressources supplémentaires pour un examen plus détaillé des membres du G20) :

- L'Indonésie est la Partie affichant l'engagement le plus fort dans le secteur de l'UTCATF. Le pays fait encore état de hauts niveaux de déforestation et cherche à atteindre la majorité de ses objectifs nationaux d'atténuation grâce à la réduction des émissions nettes dans le secteur de l'utilisation des terres. Bien qu'il soit difficile d'établir si les résultats atteints via la réduction des émissions pourraient être supérieurs à

ceux obtenus via l'accroissement de l'élimination du dioxyde de carbone, nous estimons que celle-ci augmenterait tout de même par rapport aux niveaux actuels.

- La Chine a défini une cible consacrée à l'augmentation des volumes de bois sur pied à hauteur de 6 milliards de m³ entre 2005 et 2030, ce qui, selon nos estimations, représente 48 MtCO₂ éliminées en plus par an par rapport aux niveaux récemment observés dans le secteur. D'après le dernier rapport biennal sur la transparence de la Chine, cette cible devrait être dépassée.
- L'Inde a fixé une cible distincte pour l'augmentation de l'EDC grâce au couvert forestier, et son rapport de 2023 sur l'état des forêts prévoit le dépassement de cette cible.
- L'Union européenne dispose d'une cible dédiée concernant l'UTCATF dans sa deuxième CDN, mais les tendances récentes du secteur indiquent qu'elle n'est pas en voie de l'atteindre.

- Le Royaume-Uni a précisé que ses mesures d'élimination dans le secteur de l'UTCATF ne contribueraient que de façon limitée à sa cible, mais il a ajouté que les méthodes « innovantes » d'EDC se traduiraient par une contribution pouvant aller jusqu'à 23 MtCO₂ annuelles à l'horizon 2035. Il est attendu que cette cible soit atteinte principalement par bioénergie avec captage et stockage de carbone (BECCS).
- Le Japon, la Corée du Sud et la Turquie prévoient des réductions et non des augmentations de leurs volumes actuels d'élimination dans l'UTCATF d'ici à 2030.

Dans l'ensemble, notre estimation des engagements en matière d'EDC au sein du G20 s'étend sur une fourchette allant de 214 à 265 MtCO₂ supplémentaires par an en 2030 par rapport à la moyenne observée sur 2014-2023. Étant donné que les niveaux actuels s'établissent autour de 2 GtCO₂ par an, il s'agit d'une augmentation relativement faible de la part d'un groupe de pays représentant 60 % de

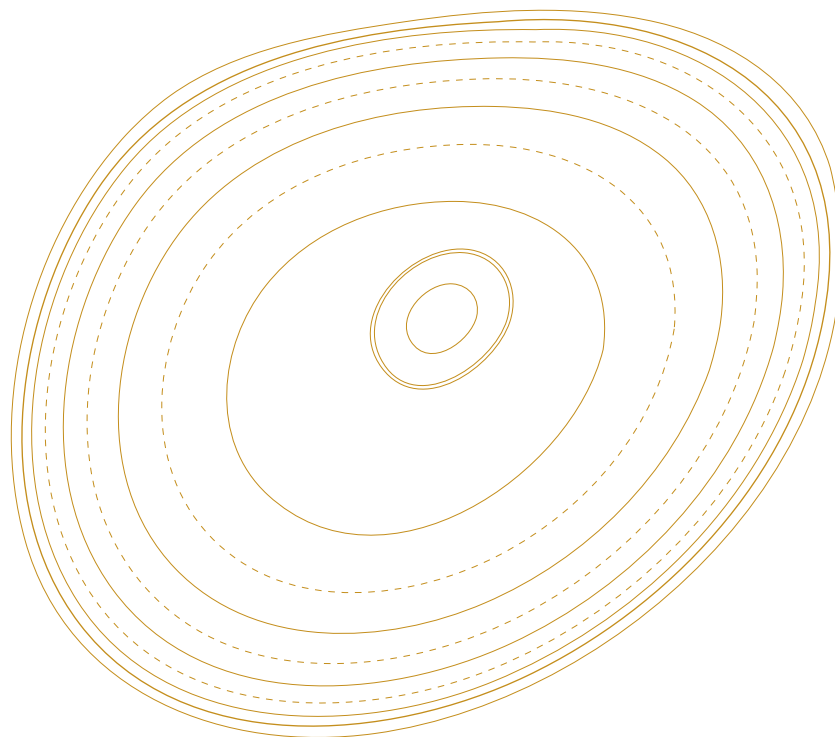
la surface terrestre et plus de 85 % du produit intérieur brut mondial en 2024.

Bien que de nombreuses CDN supplémentaires soient attendues dans les mois à venir, les engagements recensés à ce jour ne laissent présager aucun changement majeur quant aux ambitions formulées. Les cibles de l'Accord de Paris en matière d'atténuation sont donc précaires, d'autant plus que *les examens précédents des CDN* ont indiqué avec une forte probabilité que ces dernières étaient insuffisantes pour limiter l'augmentation à long terme de la température planétaire à 1,5 °C ou bien

en dessous de 2 °C.

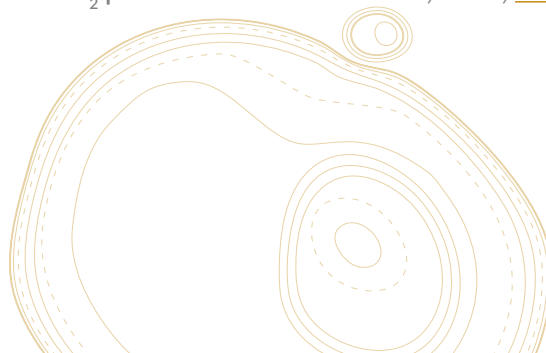
Le revirement politique observé aux États-Unis représente une autre évolution notable de cette année. L'administration précédente avait activement participé aux politiques climatiques nationales et internationales, et même présenté une CDN deux mois avant l'investiture de Donald Trump à la présidence. Depuis février, la nouvelle administration s'est employée à revenir sur toute une série de politiques climatiques mises en place, y compris certains volets de la loi sur la réduction de l'inflation, la politique phare de l'administration Biden

contenant des dispositions en faveur de l'EDC. Par ailleurs, les États-Unis ne feront formellement plus partie de l'Accord de Paris dès janvier 2026, après quoi leur CDN n'existera plus. Les autres pays devront impérativement redoubler d'efforts pour garder l'objectif de température à long terme à portée de main.



Membre du G20	A présenté une nouvelle CDN?	Émissions actuelles de CO ₂ dans l'UTCATF (p. ex., issues de la déforestation)	Élimination actuelle du CO ₂ dans l'UTCATF (p. ex., issue de l'afforestation)	Évolution projetée de l'élimination du CO ₂ dans l'UTCATF à l'horizon 2030 [et 2035]	Évolution projetée des méthodes innovantes d'EDC à l'horizon 2030 [et 2035]
Afrique du Sud	✘	35	-69	-	-
Arabie Saoudite	✘	0	-9	-	-
Argentine	✘	54	-13	-	-
Australie	✔	29	-103	-	-
Brésil	✔	886	-383	-	-
Canada	✔	55	-28	-	-
Chine	✘	5	-1263	-48	-
États-Unis	✔	176	-1131	-	-
Inde	✘	14	-423	-49 à -69	-
Indonésie	✘	1157	-483	-119 à -148	-
Japon	✔	9	-69	+30	-
Mexique	✘	18	-216	-	-
République de Corée	✘	4	-47	+15	-
Royaume-Uni	✔	15	-21	0 [0]	-3 à -5 [-13 à -23]
Russie	✔	38	-1133	-	-
Turquie	✘	3	-70	+12	-
Union Européenne	✘	125	-390	-53	-

Tableau 1 : EDC proposée et actuellement établie par les membres du G20. Les documents présentés à la CCNUCC avant le 30 septembre 2025 ont été examinés. Les chiffres des émissions et de l'élimination actuelles dans le secteur de l'UTCATF se rapportent à la moyenne décennale entre 2014 et 2023. Les changements dans les engagements pour 2030 et 2035 sont mesurés à partir de cette référence. La France, l'Allemagne et l'Italie sont des membres du G20, mais sont représentées par la CDN de l'Union européenne, et sont à ce titre exclues. L'Union africaine est également exclue, car elle ne présente aucun engagement au nom de ses membres. Les cellules vertes indiquent une augmentation des volumes éliminés, tandis que les cellules orange représentent une baisse des volumes éliminés. Tous les volumes sont présentés en MtCO₂ par an. Données : CCNUCC, 2025; [centre de données sur l'UTCATF](#), 2025.



Crédibilité des engagements en matière d'EDC



Bien que seules huit Parties aient fait preuve de transparence en formulant leurs engagements en matière d'EDC, de nombreuses autres se sont engagées à réduire à zéro leurs émissions nettes. Les Parties ont donc déjà reconnu, ne serait-ce qu'implicitement, le besoin de mettre en œuvre des mesures d'EDC dans les quelques décennies à venir. Comment savoir si elles respecteront leur parole? Cette question difficile n'en est pas moins essentielle, d'autant plus que la stabilité politique n'est pas garantie à long terme, et que les

décideurs publics sont capables d'établir de futures cibles sans pour autant les accompagner d'une réelle intention de les concrétiser. Ces incertitudes signifient également que même les cibles les mieux projetées pourraient ne pas être atteintes. Néanmoins, si les décideurs souhaitent faire preuve d'une certaine crédibilité, il leur faut joindre les actes à la parole, et rendre l'atteinte des cibles plus prévisible et plus vraisemblable.

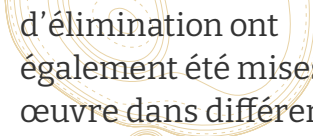
En plus d'accroître la transparence, les Parties peuvent prendre trois

types de mesures en vue d'améliorer la crédibilité de leurs engagements en matière d'EDC et de réduction à zéro des émissions nettes : 1) entériner les cibles « zéro émission nette » dans la législation, 2) mettre en œuvre des politiques et des mesures concernant l'EDC, et 3) planifier de façon exhaustive l'intensification de l'EDC.

En inscrivant les cibles « zéro émission nette » dans la loi, les Parties prévoient une disposition selon laquelle, même si l'EDC n'est pas une priorité quinquennale ou décennale des CDN,

elle le deviendra par la suite. Il est plus difficile pour les futures administrations d'ignorer ou de revenir sur des cibles juridiquement contraignantes. Dans certains contextes nationaux, ces cibles contraignantes peuvent également se traduire en imbroglios juridiques pour les administrations ultérieures qui ne les atteindraient pas, représentant donc un « dispositif d'engagement » décisif qui alourdirait le coût d'un éventuel échec. D'après l'examen de l'[outil de suivi de l'action climatique](#), seuls sept membres du G20 ont agi en ce sens, et huit autres ont seulement annoncé ou proposé des cibles « zéro émission nette » dans des documents de politique générale.

Mettre en œuvre des politiques et des mesures appuie l'intensification durable de l'EDC, ce qui consolide la crédibilité des Parties. Pour les méthodes conventionnelles, ces mesures peuvent consister en des instruments réglementaires, à l'instar de zones protégées désignées, de mesures économiques incitatives en faveur de l'afforestation, ou de l'éducation et la formation aux pratiques de restauration. Pour les méthodes innovantes d'EDC, il pourra s'agir de partenariats de recherche publics-privés, de crédits d'impôt pour l'élimination, ou encore d'investissements directs dans des sites de démonstration et d'infrastructures de stockage. Des politiques-cadres élargies pour la gestion des activités



d'élimination ont également été mises en œuvre dans différentes juridictions. De nombreuses Parties décrivent déjà ce type de politiques et de mesures dans leurs rapports biennaux sur la transparence. Néanmoins, les politiques d'EDC actuellement mises en œuvre s'appuient en grande partie sur les méthodes conventionnelles, les méthodes innovantes étant principalement mentionnées par les pays développés. Il convient cependant de noter que peu de Parties décrivent les résultats escomptés de leurs politiques actuellement en vigueur, et qu'une intensification considérable de l'action publique sera nécessaire afin d'augmenter de plusieurs gigatonnes l'élimination du CO₂ d'ici à 2050.

Membre du G20	Transparence	Statut juridique	Mise en œuvre actuelle		Planification exhaustive	
	La CDN fournit-elle suffisamment d'informations en matière d'EDC ?	Une cible zéro émission nette est-elle entérinée dans la législation ?	Le sur la transparence décrit-il des mesures d'EDC conventionnelles ?	Le rapport biennal sur la transparence décrit-il des mesures innovantes d'EDC ?	Le rapport biennal sur la transparence contient-il des projections pour l'UTCATF ?	Un plan visant zéro émission nette a-t-il été publié ?
Union Européenne	✓	✓	✓	✓	✓	✓
République de Corée	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Royaume-Uni	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Japon	✓	✓	✓	✗	⊖	⊖
Turquie	✓	⊖	✓	✗	⊖	⊖
Indonésie	✓	⊖	✓	✗	⊖	✗
Chine	✓	⊖	✓	✗	✗	⊖
Inde	✓	⊖	✗	✗	✗	✗
Australie	✗	✓	✓	✓	✓	✗
Canada	✗	✓	✓	✓	⊖	⊖
Russie	✗	✓	✓	✗	⊖	⊖
Arabie Saoudite	✗	⊖	✓	✓	✗	✗
Afrique du Sud	✗	⊖	✓	✗	✓	✗
Argentine	✗	⊖	✓	✗	✗	✗
Brésil	✗	⊖	✓	✗	✗	✗
Mexique	✗	✗	✓	✗	✗	-
États-Unis*	✗	✗	✓	✓	✓	-

Tableau 2 : Évaluation de la crédibilité des membres du G20. Remarques : Une encoche indique que le critère est rempli, une ligne horizontale indique que le critère est partiellement rempli, et une croix indique que le critère n'est pas rempli. Consultez les ressources supplémentaires pour plus d'informations. Le critère de transparence porte sur la possibilité ou non d'effectuer une estimation dans le tableau 1. *Les États-Unis ont rempli le critère pour leur rapport biennal sur la transparence publié en 2024, mais sortiront de l'Accord de Paris en 2026. Données : CCNUCC, 2025 ; outil de suivi de l'action climatique, 2025.

Enfin, une planification exhaustive facilite la réflexion et l'apprentissage concernant les différentes manières d'intensifier l'EDC sur plusieurs décennies. Les prochains rapports biennaux sur la transparence ouvrent des perspectives à cet égard, car ils enjoignent aux Parties de rendre compte des projections sur au moins 15 ans concernant leurs émissions et l'élimination du CO₂, pour les émissions nettes et par secteur. Une certaine flexibilité est accordée aux pays en développement pour remplir cette obligation. Six membres du G20 (principalement des pays développés) ont déjà fourni des projections pour le secteur de l'UTCATF, et décrivent comment les émissions nettes ou l'élimination du CO₂ sont susceptibles d'évoluer dans l'éventualité d'un maintien de leurs mesures actuelles ou de l'adoption de nouveaux dispositifs. Cinq autres membres ont fourni des projections moins avancées. En d'autres termes, ces Parties ont étudié l'évolution possible de leurs mesures d'élimination dans les décennies à venir, et ont statué sur la nécessité ou non de les compléter. Il s'agit d'une étape utile et importante pour la transparence et la

crédibilité, sachant que les résultats de l'EDC terrestre pourraient être compromis par les feux de forêt incontrôlés, les nuisibles ou d'autres impacts climatiques. Dans la même veine, les Parties peuvent gagner en crédibilité en produisant des analyses validées par leurs gouvernements et décrivant les différents scénarios relatifs aux émissions ainsi que les types de mesures ou de politiques sectorielles pouvant être adoptées pour atteindre les cibles à long terme. Les données fournies par l'*outil de suivi de l'action climatique* révèlent que seuls trois membres du G20 (l'Union européenne, le Royaume-Uni et la République de Corée) ont publié des plans détaillés, tandis que cinq autres ont publié des documents sans données spécifiques à chaque secteur.

Si l'on dresse un bilan d'ensemble, seule une poignée de membres du G20 semblent afficher des intentions transparentes et crédibles concernant l'intensification de l'EDC. À l'heure actuelle, seuls l'Union européenne, le Royaume-Uni et la République de Corée satisfont à tous les critères de crédibilité. L'Union européenne a entériné dans la loi son objectif

d'augmentation de l'EDC dans le secteur de l'UTCATF, et a fait de même avec sa cible « zéro émission nette ». Elle a également publié une analyse concernant la manière de parvenir à ces objectifs, et défini des mesures permettant de déployer les méthodes conventionnelles à plus grande échelle. Elle se penche actuellement sur d'éventuelles actions élargies de la part de ses États membres, et son rapport biennal sur la transparence aborde par ailleurs les méthodes innovantes d'EDC. Cependant, bien que la satisfaction des critères puisse donner une indication sur la crédibilité des engagements, cela ne garantit pas pour autant que les efforts actuels sont suffisants. À titre d'exemple, les dernières projections de l'Union européenne pour le secteur de l'UTCATF augurent des tendances et des mesures actuelles bien éloignées de la cible établie, une situation qui fait écho aux préoccupations croissantes des experts selon lesquelles cette cible pourrait désormais être hors de portée (voir les ressources supplémentaires). La République de Corée, de son côté, entend faire baisser le niveau de ses émissions nettes pour

l'UTCATF en dessous de la moyenne actuelle, et ses projections indiquent qu'elle est quasiment en voie d'y parvenir, tout en évitant une aggravation de la baisse d'efficacité des puits de carbone terrestres.

Les ambitions des gouvernements des autres membres du G20 quant à leur arbitrage entre EDC et réduction des émissions pour atteindre leurs cibles restent très vagues. Même si des informations suffisantes

sont présentées pour réaliser des estimations, comme c'est le cas pour la Chine, l'Inde et l'Indonésie, il manque cependant des intentions crédibles d'intensification de l'EDC, à savoir le fait d'entériner les cibles « zéro émission nette » dans la loi ou d'élaborer des plans exhaustifs à ces fins. À l'inverse, des Parties telles que le Canada ou l'Australie remplissent certains de ces critères et décrivent même des politiques et

des mesures existantes en matière d'EDC dans leurs rapports biennaux sur la transparence, sans pour autant clarifier les cibles elles-mêmes.

